

Règlement intérieur- Classes de terminale

La **BSPT** est une association gérée par des parents bénévoles. Son organisation est indépendante des fédérations de parents d'élèves, de l'administration du lycée (qui met gracieusement un local à disposition) et de la région (qui octroie les crédits et dont elle est partenaire).

La **BSPT** propose aux familles des lycéens, inscrits à la cité scolaire J. Prévost de Villard-de-Lans, un service de fourniture de manuels scolaires.

La collection qui reste la propriété de la **BSPT**, est fournie pour l'année scolaire contre une contribution mentionnée ci-dessous.

POUR BÉNÉFICIER DES SERVICES DE LA BSPT.

La famille doit :

1. Réserver sa collection

En complétant la fiche de renseignements et d'inscription, ci-jointe.

2. S'acquitter du montant de la contribution

En joignant un chèque de **40€**

3. Joindre une caution

1 chèque d'un montant de 200 €, par collection fournie.

Les chèques sont libellés **à l'ordre de la BSPT** Et font mention au dos, du nom et de la classe de l'élève

Le dossier complet (Fiche de renseignements et d'inscription **dûment COMPLÉTÉE ET SIGNÉE** + chèque de contribution + chèque(s) de caution) sera soit :

Déposé au secrétariat du proviseur avant le **12 juillet 2019**

Adressé par voie postale à : BSPT – Cité scolaire Jean Prévost -470, Rue de Tintaine – 38 250 Villard de Lans

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS ET SIGNÉS SERONT TRAITÉS
LES COLLECTIONS SERONT REMISES AUX ELEVES A CETTE SEULE CONDITION.

Pour profiter des avantages de la région, l'élève doit commander son **Pass'Région** (pour les élèves ayant déjà le support en 2018/2019, pas de commande à faire). Pour ceux qui n'en bénéficient pas encore, l'élève devra en effectuer la demande en ligne auprès de la région **au plus tôt**, à l'adresse suivante :

<https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/ARA/Forms/InscriptionBeneficiaire/InfosCarte.aspx>

Pour permettre à l'élève de recevoir sa collection en septembre, la **BSPT** doit être en possession du chèque de contribution. Celui-ci sera restitué ou détruit au moment du prélèvement du *Pass 'Région*. L'association se réserve le droit d'encaisser le chèque de contribution si le *Pass'Région* valide n'a pas été présenté avant le **15 novembre 2019**.

Montant de la contribution pour l'année 2019-2020 :

40€ pour les terminales.

Pour les arrivées tardives ou un départ anticipé, se rapprocher de la **BSPT**

Autre service optionnel :

L'achat d'une calculatrice scientifique TI-82 Advanced (utilisable lors des examens) au prix préférentiel de **45€**.

Elle peut être commandée sur la fiche de renseignements et d'inscription de la **BSPT**.

DISTRIBUTION ET RETOUR DES COLLECTIONS

Le jour de la distribution, l'état de chaque manuel sera contrôlé avec l'élève, chaque fiche nominative renseignée et le dossier de fourniture des manuels signé par l'élève lui-même (pour rappel, la loi autorise la signature de l'enfant mineur, doué de discernement, pour tous les actes de la vie courante, art. 388-1-1 cc). La signature de l'élève implique l'engagement financier des parents.

L'élève s'engage à :

- ♦ Recouvrir **TOUTS** ces manuels, en évitant :
 - Les couvertures autocollantes,
 - De positionner du ruban adhésif pouvant détériorer les manuels en les découvrant.
- ♦ Prendre soin de ses manuels.

Le jour du retour, chaque manuel sera contrôlé avec l'élève. Le chèque de caution restitué ou détruit si la collection est complète et en bon état.

Toute détérioration ou perte de manuel entrainera une amende de 15 à 30 €.

L'association se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution si la collection complète et en état n'est pas restituée au plus tard **le jour de la dernière permanence**.

PERMANENCES DE LA BSPT

Les permanences de septembre pour la distribution des collections seront tenues le plus rapidement possible. En fonction de la date de rentrée des classes des élèves.

Les permanences de juin et juillet pour le retour des collections seront tenues en fonction de l'arrêt des cours ou selon les épreuves du baccalauréat.